

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Joliette tenue le jeudi 28 février 2019 à 9 h au lieu habituel des rencontres, 632, rue De Lanaudière à Joliette, à laquelle étaient présents :

Monsieur Alain Beaudry, maire de Joliette et Monsieur Robert Bibeau, maire de Saint-Charles-Borromée formant quorum sous la présidence de Monsieur Alain Bellemare, préfet et maire de Saint-Paul.

Était également présente, Madame Marie-Josée Casaubon, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant atteint, l'assemblée est ouverte à 9 h.

CA016-02-2019 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Alain Beaudry, appuyé par M. Robert Bibeau et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant.

1. Ouverture de la rencontre
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 janvier 2019
4. Classification des postes-cadres – tableau d'équité interne
5. Création des postes de superviseur des opérations et de technicien aux opérations – service des transports
6. Congrès de l'UTACQ
7. Colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec
8. Gala du Préfet – MRC de Matawinie
9. Modification au calendrier des rencontres du comité administratif 2019
10. Varia
 - 10.1 Colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec – 25 et 26 avril 2019
11. Questions du public
12. Levée de la rencontre

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE**

CA017-02-2019 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2019

Il est proposé par M. Robert Bibeau, appuyé par M. Alain Beaudry et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 janvier 2019 soit adopté tel que présenté.

CA018-02-2019 4. CLASSIFICATION DES POSTES-CADRES – TABLEAU D'ÉQUITÉ INTERNE

CONSIDÉRANT QUE suite à l'intégration du service de transport collectif au sein de la MRC de Joliette, certaines modifications étaient nécessaires afin d'assurer une équité interne pour les postes cadres, directrice des transports et contrôleur aux finances ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de convenir de nouvelles conditions d'emploi, lesquelles sont échues depuis le 31 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QU' un tableau d'équité interne et de classification des postes-cadres a été déposé en séance tenante ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Beaudry, appuyé par M. Robert Bibeau et unanimement résolu :

- 1- De recommander au conseil de la MRC de Joliette d'entériner, à sa prochaine rencontre, le tableau d'équité interne proposé pour les postes suivants :
 - Directrice des transports, classe 4, échelon 4 ;
 - Contrôleur aux finances, classe 3, échelon 2 ;
 - Superviseur des opérations, classe 1, échelon 1.
- 2- D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à modifier les contrats en y indiquant les nouvelles conditions ;
- 3- D'autoriser la préfecture et la direction générale à signer lesdits contrats.

CA019-02-2019 5. CRÉATION DES POSTES DE SUPERVISEUR DES OPÉRATIONS ET DE TECHNICIEN AUX OPÉRATIONS – SERVICE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant en transport suite à une analyse organisationnelle du secteur transport adapté ;

CONSIDÉRANT la proposition de combiner les activités reliées au transport adapté volet opération et administration au service des transports ;

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Bibeau, appuyé par M. Alain Beaudry et unanimement résolu :

De recommander au conseil de la MRC de Joliette d'entériner, à sa prochaine rencontre, les recommandations suivantes du consultant en transport :

- 1- Abolir les postes de répartiteur et de superviseur – réseau transport adapté ;
- 2- Créer un poste-cadre de superviseur des opérations ainsi que deux postes de techniciens aux opérations ;
- 3- Procéder à l'affichage du poste de superviseur des opérations et d'un poste de technicien aux opérations.

CA020-02-2019 6. CONGRÈS DE L'UTACQ

CONSIDÉRANT QUE le colloque de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec se déroulera du 8 au 10 mai 2019 au Château Joliette ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de transport qui reçoit le congrès prend en charge l'organisation ainsi que les coûts rattachés au cocktail de bienvenue du colloque ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Bibeau, appuyé par M. Alain Beaudry et unanimement résolu :

Que la MRC de Joliette participe financièrement au cocktail de bienvenue du colloque de l'UTACQ pour un montant de 1 894,20 \$ plus les taxes applicables.

Poste budgétaire : 1-02-375-00-493 « réception TA »

CA021-02-2019 7. COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande de l'agente aux communications d'assister au colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec, les 29, 30 et 31 mai prochains à Ville de Saguenay ;

CONSIDÉRANT QUE ce colloque, sous la thématique « La communication municipale : un fjord d'opportunités », où différents sujets relatifs à la communication municipale seront abordés sous forme de conférence, d'atelier et de panels de discussions, sera utile à l'agente aux communications ;

CONSIDÉRANT QUE l'agente aux communications est membre de l'ACMQ ;

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Beaudry, appuyé par M. Robert Bibeau et unanimement résolu :

D'autoriser les déboursés liés aux frais d'inscription (450 \$, plus taxes), d'hébergement (480 \$, plus taxes), de repas (100 \$) et de déplacement (environ 450 \$).

Poste budgétaire : 1-02-160-00-346 « frais congrès et colloques »

CA022-02-2019 8. GALA DU PRÉFET – MRC DE MATAWINIE

Il est proposé par M. Alain Beaudry, appuyé par M. Robert Bibeau et unanimement résolu de désigner Mme Céline Geoffroy et M. Alain Bellemare pour assister au Gala du Préfet de la MRC de Matawinie, le 2 mai 2019, au profit de Centraide Lanaudière et d'autoriser un déboursé de 280 \$ à cet effet.

Poste budgétaire : 1-02-110-00-346 « congrès et colloques élus »

CA023-02-2019 9. MODIFICATION AU CALENDRIER DES RENCONTRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF 2019

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de modifier l'heure pour les rencontres du comité administratif des 28 mars et 2 mai 2019 en raison d'un conflit d'horaire avec les rencontres de la Table des préfets de Lanaudière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Bibeau, appuyé par M. Alain Beaudry et unanimement résolu :

Que l'heure des rencontres des 28 mars et 2 mai 2019 soit modifiée pour 13 h 30 au lieu de 9 h.

10. VARIA

CA024-02-2019 10.1 COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC – 25 ET 26 AVRIL 2019

Il est proposé par M. Alain Beaudry, appuyé par M. Robert Bibeau et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Marie-Josée Casaubon, à assister au colloque de l'ADGMRCQ qui aura lieu les 25 et 26 avril prochains à Québec. Le coût d'inscription de 488,64 \$ (taxes incluses) ainsi que les frais d'hébergement, de repas et de déplacement sont assumés par la MRC de Joliette.

Poste budgétaire : 1 02 130 00 346 « frais congrès et colloques administration »

11. QUESTIONS DU PUBLIC

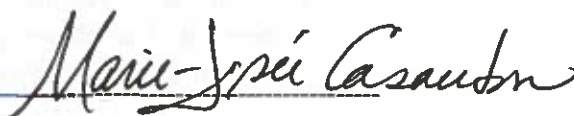
Aucune question n'est posée.

CA025-02-2019 12. LEVÉE DE LA RENCONTRE

Il est proposé par M. Robert Bibeau, appuyé par M. Alain Beaudry et unanimement résolu que la rencontre soit levée à 10 h 50.



Alain Bellemare, préfet



Marie-Josée Casaubon
Directrice générale et secrétaire-trésorière